

CCE DCF : ENCORE DES EVOLUTIONS...

Une réunion extraordinaire du CCE de DCF s'est tenue ce 29 janvier 2019, dont vous trouverez ci-dessous un compte rendu succinct.

1) DECLARATION et AVIS DU SNTA FO SUR LE PROJET D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES RESEAUX INTEGRES DES BRANCHES HM / SM

Les représentants du SNTA FO ont le sentiment que ce projet n'est que la partie visible de l'iceberg.

Ce projet de réorganisation des réseaux intégrés, amènent plusieurs réflexions :

Quid des RRH, DO, DR, DE, car le nombre de place du projet est inférieur aux nombres de postes actuels ?

Est-ce que ce projet d'évolution des réseaux HM/SM impactera dans un second temps l'organisation terrain de tous les salariés, en modifiant leur lieu et tâche de travail ?

Est-ce que les enveloppes globales consacrées aux salaires et charges et à l'emploi seront réduites du fait de la mutualisation HM/SM ?

Ces répercussions pourraient impacter socialement des milliers de salariés et ceci inquiète fortement les représentants du SNTA FO.

Le SNTA FO a le sentiment que l'on est **au début d'un processus**, pour lequel la direction ne nous donne pas tous les éléments.

C'est pour cela que les représentants du personnel donneront un avis DEFAVORABLE à ce projet.

AVIS DEFAVORABLE A LA MAJORITE : sur 19 votants, 15 voix contre, 4 voix pour, 0 abstention.

2) INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET D'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES RESEAUX INTEGRES DE LA BRANCHE PROXIMITE

Le SNTA FO donne un avis favorable

AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE : sur 19 votants, 15 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

3) INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET DE DYNAMISATION COMMERCIALE DES RESEAUX FRANCHISES SPAR, VIVAL, CASINO DE LA BRANCHE PROXIMITE

Le SNTA FO donne un avis favorable

AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE : sur 19 votants, 15 pour, 4 absents, 0 voix contre

4 à 9) INFORMATION ET CONSULTATION SUR LE PROJET DE CESSIION DES GEANT CASINO D'ANGLET, RENNES, CASTRES, CHOLET, CASTELNAUDARY et DOLE

Le SNTA FO a fait remonter à la direction les questions des magasins cédés, tout comme chaque OS.

La direction répond aux questions « Casino », pour lesquelles, elle a des éléments de réponses à apporter.

Pour toutes les questions qui concernent les adhérents Leclerc, nous n'avons pas eu de réponse en CCE, mais les représentants du personnel dans les magasins devaient pouvoir échanger ce mercredi 30 janvier avec les repreneurs.

LE SNTA FO demande à la direction d'activer l'accord d'anticipation concernant la mobilité professionnelle comme solution privilégiée, en activant également le rôle central du management opérationnel dans l'accompagnement des salariés. La direction répond que les cessions des hypermarchés ne rentrent pas dans le cadre de cet accord d'anticipation....

LE SNTA FO rappelle à la direction que ces cessions rentrent précisément dans le champ d'application de l'accord sur la démarche d'anticipation et d'accompagnement des évolutions et des transformations au sein du groupe Casino.

**En permettant aux salariés, par exemple par son article 3, d'être davantage acteurs de leur mobilité ...
En encourageant et développant la solidarité entre les entités, en renforçant les passerelles et en facilitant la mobilité externe pour créer davantage d'opportunités pour les salariés.
Chaque salarié doit donc être reçu par son N+1 accompagné du RRH, pour que la stratégie et les projets lui soient expliqués et que ses demandes soient entendues.**

Le volet mobilité de l'accord d'anticipation, doit être appliqué, il ne peut pas y avoir d'exception en la matière, les enjeux sont trop importants pour les salariés directement impactés.

Le SNTA FO demande que les salariés soient informés à chaque étape de la cession, afin d'éviter un surplus d'anxiété, pour tous, employés/ouvriers, agents de maîtrise et cadres.

Le SNTA FO lance encore une alerte à la direction car même si elle a une stratégie commerciale, la stratégie consistant à faire des économies, la réduction des coûts à outrance, qui empêchent le fonctionnement des magasins, pénalise le business.

« Vous avez confondu maîtrise des coûts et réduction des coûts, aujourd'hui c'est les salariés qui payent la note. Soyez conscients, que tout ceci est la cause des cessions d'hypermarchés aujourd'hui. Et que si vous vous obstinez dans la réduction de ces coûts, vous allez tuer votre enseigne et votre marque et sacrifier les salariés qui la font vivre au quotidien. C'est la responsabilité sociale et morale qui vous incombent. »

Le SNTA FO demande qu'une charte sociale soit liée à ces cessions et que l'accord d'anticipation soit activé.

Le SNTA FO accompagnera quant à lui les collègues de travail impactés par ces cessions, voilà notre responsabilité et nous l'assumerons.

Le SNTA FO, c'est ensemble, sinon rien

Le 31 janvier 2019



Déclaration des représentants du SNTA FO faite aux CCE DCF des 18 et 29 janvier 2019

Le SNTA FO déplore la cession de ces hypermarchés.

Les représentants du SNTA FO sont **tristes et révoltés**, surtout en pensant à tous les collègues, qui ont donné des années de leur vie à l'enseigne CASINO, **en y mettant toute leur énergie et même, en s'épuisant ces dernières années avec le manque d'effectifs.**

Entre les passages de supermarchés en franchise et aujourd'hui la cession des hypermarchés Géant, nous voyons disparaître peu à peu nos collègues.

Alors oui, peut-être qu'il s'agit de décisions stratégiques qui n'appartiennent qu'à la direction, mais quand même, depuis des années, le SNTA FO met en garde la direction Casino, concernant la stratégie consistant:

A faire des économies au détriment du commerce.

A faire des économies au détriment de l'accueil de nos clients.

A faire des économies au détriment des conditions de travail.

Quand on fait du commerce, il faut savoir investir en se demandant combien cela va rapporter.

Chez Casino, on innove en se demandant combien ça va coûter... c'est là que vous vous êtes perdus dans votre business plan.

La baisse de l'activité dans la grande distribution à elle seule ne peut pas tout expliquer ... il y a bien des indépendants qui s'en sortent et qui progressent.

Aujourd'hui, alors que vous nous annoncez la session de plusieurs hypermarchés Géant, vous publiez en parallèle vos résultats qui progressent pour la première fois depuis 5 ans.

Aujourd'hui, **le SNTA FO lance encore une alerte à la direction**, car même si vous avez une stratégie commerciale, celle consistant à faire des économies, la réduction des coûts à outrance, qui empêche le fonctionnement des magasins, pénalise le business.

Vous avez confondu maîtrise des coûts et réduction des coûts, aujourd'hui ceux sont les salariés qui payent la note.

Soyez conscients, Messieurs, que tout ceci est la cause des cessions d'hypermarchés aujourd'hui.

Et que, si vous vous obstinez dans la réduction de ces coûts, vous allez tuer votre enseigne et votre marque et sacrifier les salariés qui la font vivre au quotidien.

C'est la responsabilité sociale et morale qui vous incombe.

Le SNTA FO demande qu'une charte sociale soit liée à ces cessions.

Le SNTA FO accompagnera quant à lui les collègues de travail impactés par ces cessions, c'est de notre responsabilité et nous l'assumerons.

Le 31 janvier 2019